



**Développement
solidaire**

40 au cœur
DE l'action
ans solidaire



Rapport moral 2025

**Présenté à l'assemblée générale
du 4 juin 2026**

Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale du 04 juin 2026

LA VIE SOCIALE

L'assemblée générale de l'association se réunit chaque année pour approuver le rapport financier et le rapport moral et débattre du programme d'actions.

L'association est dirigée par un conseil d'administration dont les membres sont élus par l'assemblée générale ; renouvelé en 2025, le conseil s'est réuni cinq fois (dont une fois pour élire le nouveau bureau) durant l'année écoulée.

Présidente : Nathalie Tubiana

Directrice des finances et de la politique durable du Groupe - Caisse des Dépôts

Vice-présidente : Sandra Picard

Directrice communication, Marque et RSE- Compagnie des Alpes

Trésorière : Diane Duong

Responsable RSE - Caisse des Dépôts

Secrétaire : Alain Guillon

Chargé de missions santé-sécurité, achats informatiques et DPO - La Société forestière

Présidente du comité des projets : Patricia Havy

Directrice adjointe pilotage et performance - Direction des Clientèles bancaires - Caisse des Dépôts

Trois nouveaux administrateurs ont été élus

Méryl Boix - Consultant interne - Caisse des Dépôts

Neyla Bouaïta - chef de projets - Caisse des Dépôts

Christine Brémond - retraitée - Caisse des Dépôts

Florence Bruneau - Normalisatrice comptable —Caisse des Dépôts

Annick Ferré - responsable congrès, salons et partenariats - Banque des territoires - Caisse des Dépôts

Jean-Charles Watiez - Contrôleur général - Caisse des Dépôts

Le bureau, mis en place pour renforcer les capacités de mobilisation et donc de réactivité de l'association en partageant plus efficacement les responsabilités, s'est réuni en distanciel cette année. Il met en œuvre les décisions du conseil d'administration et participe à l'administration de l'association.

Présidente : Nathalie Tubiana

Vice-présidente : Sandra Picard

Trésorière : Diane Duong

Secrétaire : Alain Guillon

Le délégué général anime au quotidien l'association (préparation des réunions, pré-instruction des projets, mise en œuvre des actions de communication, gestion des adhésions), en liaison avec le bureau et le conseil d'administration.

Déléguée générale : Christine Akoka

LES PROJETS EN 2025

Le comité des projets

Constitué cette année de neuf adhérents de CDC Développement solidaire, le comité des projets a examiné **21 projets** en 2025.

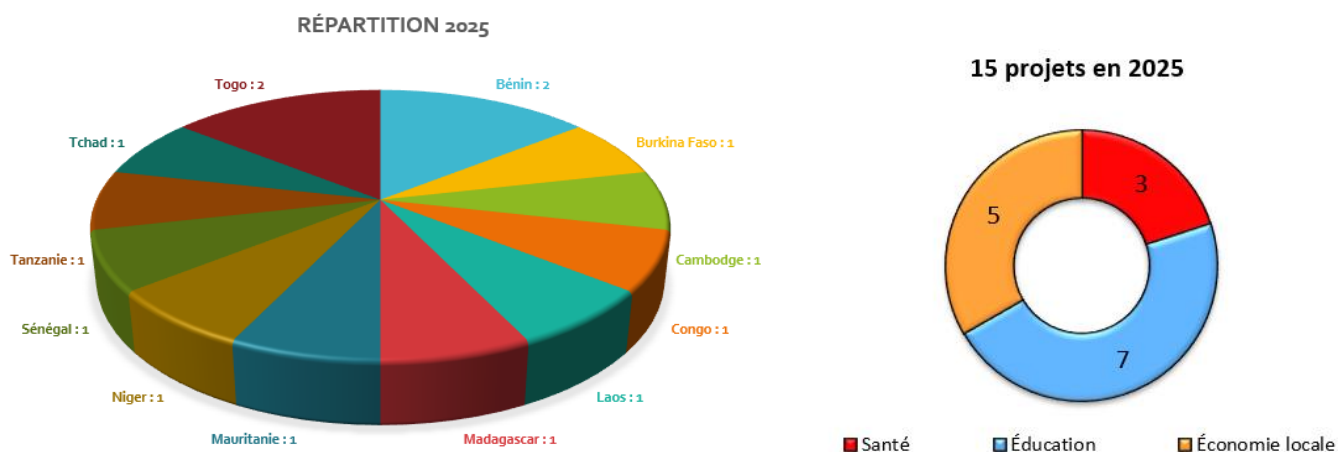
Au cours de son étude, le comité des projets vérifie l'éligibilité du pays concerné (selon l'indice de développement humain notamment), l'adéquation du projet au contexte local, la réelle implication des habitants, et la qualité de l'opérateur français, généralement une association, qui s'engage sur la réalisation du projet à l'étranger. Cette année, en raison des ressources contraintes de CDC DS, le comité a particulièrement regardé la surface financière et le budget du porteur du projet.

Chaque dossier a été étudié par trois personnes, le président et deux analystes. Au cours de **4 séances**, les projets ont été présentés à tous les membres pour être, après concertation, retenus ou refusés.

Les choix du comité ont été ensuite soumis à la validation du conseil d'administration.

Conditions d'éligibilité : les bénéficiaires au cœur du projet

- L'opérateur doit être une ONG française ayant au moins trois années d'activité
- Le projet doit se situer dans un pays éligible à l'aide publique au développement, définie par l'OCDE
- Les projets, de petite ou moyenne dimension, doivent être adaptés aux conditions de développement local (analyse de besoins spécifiques en fonction du climat, du contexte politique, économique et social ; utilisation de matériaux et/ou du savoir-faire local, etc.)
- Les habitants doivent être parties prenantes à la réalisation du projet (don de terrain, participation financière ou technique, responsable local, etc.)
- L'autonomie de la communauté concernée doit être assurée au terme du projet.



Augmentation de l'enveloppe budgétaire consacrée aux projets

Le budget de financement des projets 2025 augmente globalement légèrement cette année. Ainsi, après examen des dossiers adressés par les associations, le conseil d'administration a d'abord retenu

15 projets pour un montant de 179 459 €. Après abandon d'un projet pour cause de plan de financement non bouclé, et l'ajout d'un autre projet financé grâce aux dons récoltés dans le cadre du Défi solidaire sportif en ligne organisé à l'occasion des 40 ans de notre association, **15 projets seront finalement financés pour un montant de 184 700 €.**

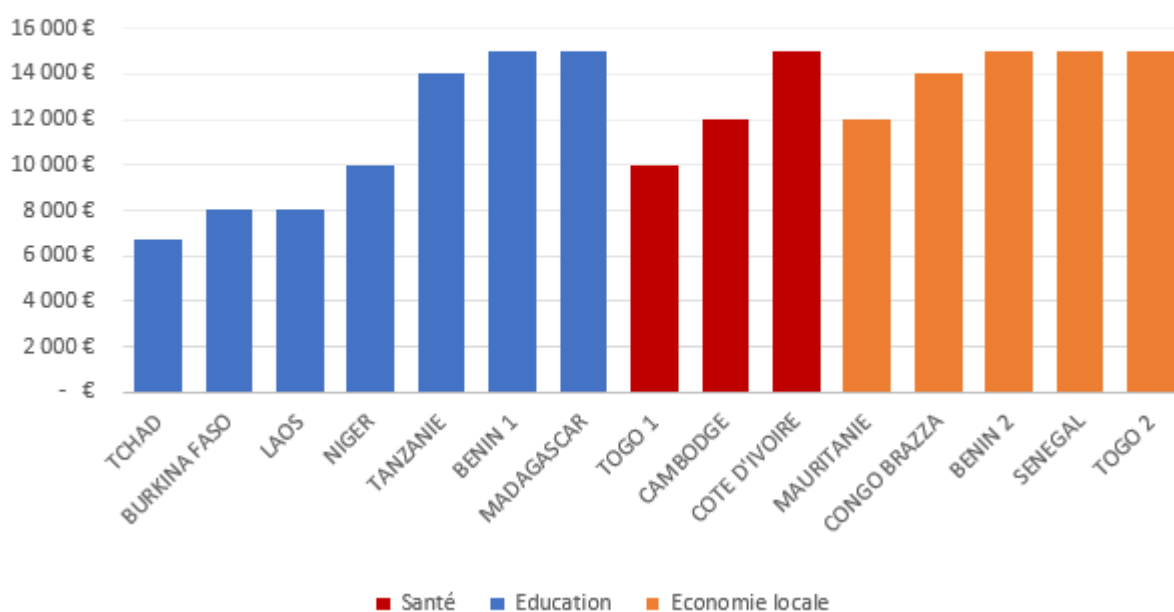
La signature de conventions avec les opérateurs

Pour chaque projet, une convention a été signée avec l'association opératrice, qui fixe les engagements et les modalités du partenariat. Partie intégrante de la convention, un petit nombre d'indicateurs de suivi sont conjointement choisis afin de réaliser une évaluation du projet, six mois après son achèvement.

C'est la remise de ces indicateurs, inclus dans un bilan final de six mois de fonctionnement du projet envoyé par l'association opératrice, qui déclenche le versement de la dernière tranche de subvention.

Rappelons que **depuis sa création en 1985, CDC Développement solidaire a financé 388 projets, pour un montant de 4 058 065 € (à fin 2025).**

LE MONTANT DES FINANCEMENTS ACCORDÉS PAR PROJET EN 2025



En 2025, les 15 projets se répartissent comme suit : 3 concernent la santé, 7 portent sur l'éducation et 5 concernent l'économie locale. Comme en 2024, le comité des projets et le conseil d'administration ont surtout mobilisé les moyens financiers sur des projets de première nécessité.

Financement de projets liés aux voyages de tourisme solidaire

Le Cosog a organisé à nouveau cette année deux voyages solidaires, à Madagascar et en Ouzbékistan.

53 collaborateurs ont participé à ces voyages et ont versé chacun une contribution solidaire (soit 5 920 € au total) qui ont permis de financer l'achat de matériel agricole et de contribuer à la construction d'une route pour un village enclavé.

Les modalités de financement des projets, ajustées aux ressources

Le montant maximum de la contribution de CDC Développement solidaire est fixé à 15 000 € dans la limite de 80% du montant du projet.

L'opérateur doit assurer un autofinancement de son projet à hauteur de 15 %,

Pas de dépôt d'un nouveau dossier tant que le précédent dossier n'est pas terminé et soldé

Les modalités de versement sont précisées dans le cadre de la convention de partenariat, généralement :

- 50 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la réception d'éléments significatifs permettant de vérifier l'avancement du projet (factures, rapport intermédiaire, photos, témoignages...),
- 10 % après réception du bilan du projet et 6 mois de fonctionnement (assorti d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet).

Des modalités particulières sont adoptées pour les projets dont le montant est inférieur ou égal à 5 000 € :

- 90 % au démarrage des travaux,
- 10 % à la réception du bilan du projet assorti d'éléments significatifs permettant de vérifier la réalisation du projet (factures, photos, témoignages) et d'indicateurs de suivi et d'évaluation du projet.

Les projets financés en 2025 figurent en annexe.

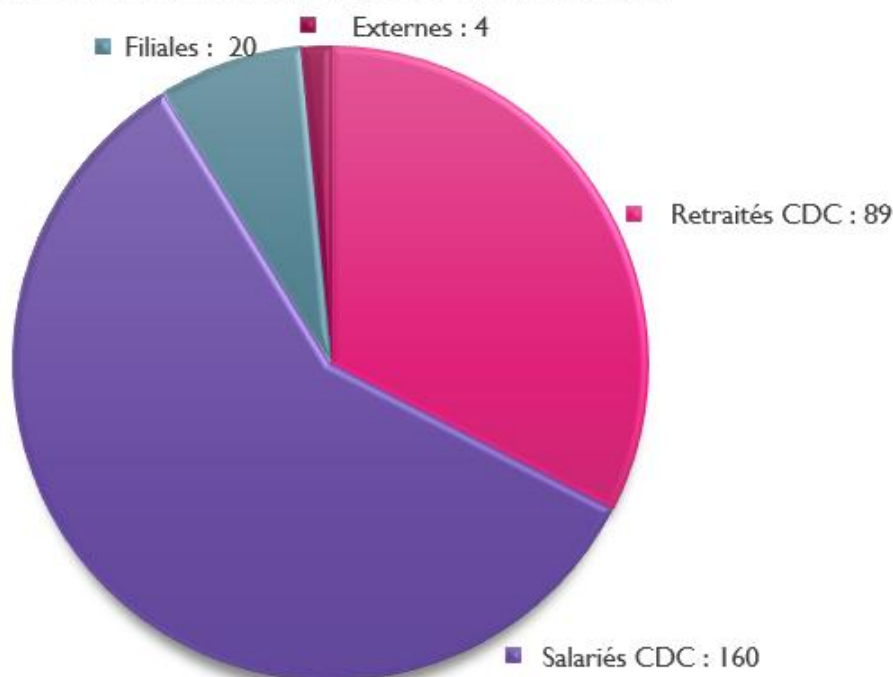
Les principales informations chiffrées concernant les ressources et les charges de l'association figurent dans le rapport financier 2025.

Focus sur les ressources

Les adhésions et les dons divers

Les ressources de l'association sont tout d'abord constituées des cotisations de ses adhérents et de dons individuels. En 2025, leur nombre a augmenté par rapport à 2024 : **273 adhérents et donateurs** (dont 2 donateurs) se sont mobilisés pour apporter leur soutien financier à l'association.

ADHÉRENTS AU 31/12/2025



Le soutien de la direction générale de la Caisse des Dépôts

La convention, qui définit les conditions et modalités du soutien apporté par la Caisse des Dépôts à CDC Développement solidaire afin de contribuer à l'accomplissement de son objet, a été renouvelée en 2025.

Engagements de la Caisse des Dépôts

- Subvention annuelle : le montant de la subvention annuelle de la Caisse des Dépôts est égal au montant des cotisations et des dons reçus, versés au titre de l'exercice précédent, dans la limite de 25 000 €.

La subvention de fonctionnement de 10 000 €, versée par la Caisse des Dépôts en 2020 en raison des difficultés financières rencontrées par l'association en raison de la crise sanitaire, est pérennisée.

- Mise à disposition de moyens de fonctionnement : afin de permettre à CDC Développement solidaire d'affecter au soutien des projets toutes les sommes collectées, la Caisse des Dépôts met à la disposition de l'association divers moyens de fonctionnement listés dans l'annexe de la convention.

- Autorisation d'opérations de collectes : elles peuvent être organisées dans les locaux de la Caisse des Dépôts à Paris, dans ses établissements et ses filiales, après des personnels qui versent un don en échange de la remise de livres, de jouets, de matériel informatique réformé, etc...

Opération de mécénat auprès des collaborateurs : chaque année le département mécénat (direction de la communication) propose aux collaborateurs actifs et retraités, de l'EP et du Groupe, des places de spectacles (à Paris, Angers et Bordeaux) en échange d'un don versé au profit de l'association.

Les engagements de la Caisse des Dépôts sont subordonnés au respect par CDC Développement solidaire des obligations ci-après définies.

Obligations de CDC Développement solidaire

CDC Développement solidaire s'engage à remettre à la Caisse des Dépôts

- Une déclaration faisant apparaître le montant global des cotisations et dons des membres, perçus au titre de l'exercice précédent,
- Son rapport financier faisant apparaître l'utilisation de la subvention allouée l'exercice précédent et son rapport moral, établis pour l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de l'exercice précédent,
- Les comptes annuels faisant apparaître le montant des cotisations et dons perçus au cours de l'exercice précédent, certifiés sincères et exacts par un commissaire aux comptes, relatifs au dernier exercice clos,
- Le programme prévisionnel de ses activités pour l'année en cours et notamment la liste des projets retenus pour financement par l'assemblée générale.

Les partenariats

...avec l'AGR

Le traditionnel repas de Noël solidaire n'est désormais plus organisé (recettes en baisse régulière depuis la pandémie).

Une réflexion est en cours avec l'AGR afin de proposer d'autres actions de collecte, plus légères en termes d'organisation et avec des retombées plus régulières. 1^{ère} action engagée : un partenariat autour de la vente de boissons chaudes est en cours de finalisation, pour mise en place en 2026.

... avec le Kiosque Services (ex SVD)

Les quatre boutiques du Kiosque Services (rue de Lille, Austerlitz 1, Angers et Bordeaux) ont vendu les produits de la coopérative Ethiquable au profit de notre association. La forte hausse du prix du cacao en 2025 a impacté à la baisse la vente de tablettes de chocolat. Afin de diversifier les fournisseurs, et ainsi augmenter le montant des ventes du Kiosque, un partenariat avec les produits Durance sera lancé en 2026.

...avec le réseau Alter Egales

Le réseau poursuit son engagement dans l'achat de produits recyclés fabriqués par nos couturières au Burkina Faso, afin de les offrir à leurs ambassadeurs ainsi qu'aux participants de la CDC à différentes courses solidaires (*Enfants sans Cancer* en septembre, *Octobre rose*)..

DEUX ÉVÉNEMENTS MAJEURS

Notre association a 40 ans !

De nombreuses actions ont jalonné cette année anniversaire : création d'un logo et d'une signature « 40 ans », qui ont été déclinés sur tous nos supports de communication (affiches, publications, kakemonos, flyers); tournage et réalisation d'un court-métrage sur 40 ans d'actions solidaires, qui vient étayer les présentations de l'association ; publication d'un hors-série distribué avec un numéro de CDscope, habillage du livret des projets et du site Internet aux nouvelles couleurs anniversaire... Ces supports et outils ont pu voir le jour grâce à l'implication et au savoir-faire des équipes de la Direction de la communication du Groupe.

Enfin en octobre, une grande fête anniversaire organisée à Austerlitz 1 a réuni les adhérents, dont certains fidèles depuis la création de l'association, des porteurs de projets, nos partenaires et

soutiens... Témoignages de bénéficiaires, projection du court-métrage, puis moment de partage et convivialité autour d'un buffet : une soirée riche en échanges et teintée d'émotion.

Défi sportif solidaire connecté

La 2^e édition du Défi sportif solidaire connecté a été organisée en juin à l'occasion des 40 ans de notre association. La forte participation des collaborateurs du Groupe a permis de collecter 15 000 € et ainsi de financer un projet supplémentaire : la création d'une coopérative de production d'ananas bio, gérée par des femmes, au Bénin.

Ces deux temps forts ont apporté une belle visibilité à notre association et de nouveaux adhérents.

L'ASSOCIATION COMMUNIQUE

Large diffusion du livret des projets et du rapport d'activités, publications sur notre compte Instagram, articles sur Next, présentations de nos actions auprès de directions de l'EP et autres structures (nouveaux arrivants, IRA). L'association a communiqué tout au long de l'année sur différents canaux. Sans oublier les nombreuses ventes auprès des collaborateurs qui, en plus de réunir des fonds, offrent l'occasion de nous faire connaître.

Enfin, une campagne de présentations de l'association auprès des filiales (Icade, CDC Habitat) a été amorcée cette année, à l'occasion du 40^{ème} anniversaire. Elle sera poursuivie en 2026.

En 2025 l'association poursuit une gestion prudente de sa trésorerie afin d'assurer ses engagements (projets en cours), tout en accordant une enveloppe stable aux projets 2025, ceci grâce à d'importantes opérations de communication et de collecte de fonds.

Paris, le 22 mai 2026